



**Cabinet de la Secrétaire d'Etat, chargée de la  
biodiversité**

Paris, le 22 mai 2016

## **Discours Barbara POMPILI**

**Intervention dans le cadre de l'initiative « Objectif Balbuz@rd »**

**Dimanche 22 mai 2016**

Monsieur le Préfet,

Messieurs les parlementaires,

Monsieur le député-maire d'Orléans,

Monsieur le directeur général de l'Office national des forêts,

Monsieur le représentant de Réseau de transport d'électricité,

Madame la présidente de Loiret Nature Environnement,

Mesdames et messieurs les élus,

Mesdames et messieurs,

Tout à l'heure, dans le train, en réfléchissant à ce que j'allais vous dire, au terme de cette belle

matinée, je me remémorais un épisode de l'examen du projet de loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, qui s'est déroulé en marge de la discussion publique, il y a quelques jours au Sénat.

Lors d'une interruption de séance, un sénateur est venu discuter, pour m'expliquer qu'à son sens, il conviendrait de rebaptiser ce projet en « projet de préservation de la biodiversité ». « Il faut être lucide, m'a-t-il expliqué, l'enjeu c'est de protéger ce qui peut l'être, sans remettre en cause le développement économique. Reconquérir, c'est un objectif trop ambitieux. »

Et j'ai même appris qu'en commission, un amendement en ce sens avait recueilli un nombre significatif de voix.

Ceci n'est pas une simple anecdote sans signification.

C'est le symptôme, à mon sens - et c'est mon rôle de secrétaire d'État à la biodiversité que de vous en convaincre - d'une double erreur d'analyse :

Une erreur sur les objectifs qui doivent être les nôtres, en un mot un défaut de prise de conscience de ce que nous devons, collectivement, faire pour relever le défi écologique,

Mais aussi une erreur sur nos moyens, en un mot une sous-estimation de ce que nous pouvons et savons faire, pour peu que nous nous y mettions tous, et que tout en conservant leurs objectifs propres, acteurs économiques, territoires, associations, organismes publics se réunissent pour agir.

Oui, mesdames et messieurs, ne sous-estimons pas le défi qui est le nôtre – quand je dis le nôtre, je ne veux pas dire propre à un gouvernement ou à une famille politique, non : je veux bien parler du défi de notre génération, quelle que soit notre responsabilité institutionnelle, quel que soit notre rôle dans la société. Car c'est bien de cela qu'il s'agit : à la fois de l'héritage naturel que nous laisserons à ceux qui nous suivront, et de la qualité de vie que nous nous construisons.

Lorsqu'on me demande de donner une définition de la biodiversité, je réponds souvent « C'est le tissu du vivant », et je précise que ce tissu est composé d'innombrables fibres végétales, animales, géologiques ou génétiques qui contribuent, chacune, à la solidité du tout.

Que certaines de ces fibres se distendent ou disparaissent, et c'est la vie elle-même qui s'en trouve modifiée, voire menacée.

Or, du fait des activités humaines, sous l'effet de modifications d'habitats, de surconsommation de ressources, des pollutions, d'espèces exotiques invasives, du réchauffement climatique, le

taux de disparition des espèces naturelles atteint des seuils qui rendent impossible leur régénération : des fibres se délitent, rompent, disparaissent.

Et la qualité de la vie, la vie elle-même s'en trouvent menacées.

Le rythme actuel de disparition des espèces animales et végétales est 100 à 1000 fois supérieur au taux naturel d'extinction ! Répondre à ce défi, c'est notre objectif.

Il n'est jamais d'espèces inutiles dans des écosystèmes constitués, et que certaines d'entre elles, par la force symbolique qu'elles représentent dans l'imagination et le patrimoine humains, par les services qu'elles apportent à la nature et aux écosystèmes, doivent faire l'objet d'une attention particulière : c'est pour cela qu'il y a des espèces dites « protégées ».

Et depuis 1981, le balbuzard est considéré comme tel.

Aujourd'hui, le balbuzard pêcheur, comme toutes les espèces de rapaces, est protégé en France conformément à l'arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection. De plus, il figure en annexe I de la Directive du 30 novembre 2009 concernant la conservation des oiseaux sauvages. Il figure également en annexe II de la Convention de Berne qui a pour objet d'assurer la conservation, au niveau européen, de la flore et de la faune sauvages et de leurs habitats naturels.

Cela peut sembler bizarre de voir ainsi des espèces accéder à de tels classements administratifs, et on ne peut que noter le contraste entre la beauté pure et brute d'un vol de balbuzard pêcheur et la sécheresse d'un arrêté ministériel.

Mais ce contraste est en fait un rappel utile : derrière les textes, les règlements, les procédures administratives, il y a la vie. Et parfois, la survie de certaines espèces.

Autrefois commun sur les rivières et étangs français, le balbuzard a disparu de la France continentale au début du XXe siècle. Il n'a jamais disparu de Corse, mais seulement 4 couples y étaient présents en 1974.

Depuis lors, grâce au statut de protection dont jouissent les rapaces depuis une vingtaine d'années et grâce aux actions de protection spécifiques, les effectifs du balbuzard progressent lentement. 31 couples reproducteurs, majoritairement en région Centre, ont été dénombrés en 2009. Et dans le cadre des migrations, ce sont plusieurs milliers d'oiseaux qui traversent la France au printemps et à l'automne.

Ce sont là des résultats encourageants : c'est un signe de reconquête, cela prouve que la perte de biodiversité est bien un phénomène réversible.

Je suis donc venue ici pour saluer un résultat : ce résultat, c'est celui d'une mobilisation d'acteurs, et c'est aussi et surtout la résultante de plans nationaux d'action mis en œuvre par l'Etat : dans le cadre des engagements internationaux de la France, le ministère chargé de l'environnement décide de la mise en œuvre de plans dont l'objectif général est d'améliorer les connaissances en vue d'une meilleure conservation des espèces menacées de la faune et la flore.

Les effectifs très limités du balbuzard pêcheur avaient rendu nécessaire le suivi et la protection des couples nicheurs, et un premier Plan avait été mis en place pour la période 1999 à 2004. Son évaluation ayant mis en évidence des résultats positifs, un second plan national d'action avait été déployé pour la période 2008 à 2012.

C'est à Orléans qu'un colloque international, organisé en septembre 2013 par le ministère, le Museum des sciences naturelles d'Orléans et la Ligue pour la protection des oiseaux a permis de tirer les leçons de cette expérience, et l'évaluation de ce plan par le bureau d'études Biotope a été présentée à la Commission faune du Comité National de Protection de la Nature en 2014.

L'objectif général du second plan était de consolider les noyaux de populations actuels et d'accompagner la recolonisation naturelle sur des nouveaux sites afin, à terme, d'obtenir une population viable à l'échelle nationale : cet objectif a été atteint.

Les plans nationaux sont faits pour gérer l'urgence, assurer la préservation effective, ou la reconstitution de la présence des espèces.

Ensuite, une fois qu'ils ont fait leur œuvre, doit venir le temps de la gestion. Nous y sommes. Et c'est la seconde raison de ma présence aujourd'hui avec vous : Je suis venue pour saluer une démarche et vous accompagner sans la signature d'une convention pluripartenaire tout à fait exemplaire, qui doit permettre de garantir une présence durable du balbuzard sur votre territoire.

Sa présence rétablie, l'avenir du balbuzard en France repose désormais essentiellement sur sa bonne acceptation par les populations locales, les gestionnaires des milieux, milieux forestiers et aquatiques et les acteurs socio-économiques que sont les chasseurs, pêcheurs, pisciculteurs.

Et cette acceptation passe par la connaissance, l'éducation à la nature, la sensibilisation des publics, qui sont au cœur de cette convention.

Parmi ses signataires que je veux saluer et remercier, il y a bien entendu l'Office National des Forêts, qui est non seulement un des cocontractants, mais également en quelque sorte, si j'ai bien compris, la cheville ouvrière de sa mise en œuvre.

L'un de mes premiers actes publics en tant que secrétaire d'Etat à la biodiversité a été la signature, le 7 mars dernier, au nom de Ségolène Royal, et avec mes collègues Stéphane Le Foll et Alain Vidalies, du contrat d'objectif et de performance 2016-2020 de l'ONF : c'est dire que je me réjouis de pouvoir aussi vite constater, sur le terrain, l'effectivité des principes édictés par

ce contrat, dont plusieurs volets concernent directement la biodiversité. L'ONF est un maillon essentiel dans notre politique de biodiversité à plus d'un titre, et je me réjouis de pouvoir en saluer un aujourd'hui.

Je veux également saluer RTE, engagé dans une démarche tout à fait responsable, dans la prise en compte d'un des facteurs de risques les plus importants qui pèse sur la vie des balbuzards – je veux parler des collisions avec des lignes électriques et des électrocutions. Cela s'est traduit dans l'installation de nacelles métalliques, fixées sur certains pylônes (dans le Val de Loire et la Sologne du Loir-et-Cher principalement) dans le double objectif de préservation de l'espèce et de garantie de sécurisation des lignes. Et cela se poursuit, pour ce qui nous occupe aujourd'hui, par une participation technique déterminante à l'installation de nouvelles caméras d'observation.

Ces actions ne seraient pas possibles sans la mobilisation, l'insistance parfois, de passionnés de la nature qui, au sein des associations, jouent non seulement le rôle de lanceurs d'alertes quand cela est nécessaire, mais, surtout, en sont tout à la fois des gardiens et des acteurs indispensables. Je veux saluer Loire Nature Environnement, bien entendu, autre partie de cette convention : C'est vous qui, depuis près de 30 ans, assurez le suivi de la reproduction et l'accueil du public à l'observatoire du Ravoir. Vous qui aviez fait installer une caméra, dont les images diffusées de 2010 à 2014, ont largement contribué à la popularité, si j'ose dire, du Balbuzard. J'ai souvent l'occasion de dire à quel point les associations naturalistes sont des partenaires, des acteurs incontournables d'une politique de protection et de valorisation de la nature qui est par essence participative, collaborative, parfois utilement conflictuelle aussi. Votre rôle constructif, indispensable, nous le mesurons aujourd'hui à cette occasion.

Et je veux enfin saluer la ville d'Orléans, car rien n'est possible sans les catalyseurs des expériences de terrain que sont les collectivités locales. Orléans, c'est le deuxième établissement muséographique de province. Un établissement qui fait l'objet d'investissements importants, et qui est appelé à devenir un acteur incontournable sur la scène nationale en termes de nature, de faune sauvage et de connaissance de l'environnement au sens large, tout en cultivant une identité régionale forte. Je sais que le Balbuzard pêcheur trouvera en ce lieu un espace de vulgarisation très important.

Travailler ensemble autour d'un projet commun : c'est aussi ce que peut permettre la recherche de la préservation et de la reconquête de la biodiversité.

C'est important, à l'heure où nous manquons souvent de projets fédérateurs et positifs.

Et ça l'est d'autant plus, pour cette convention, que cela a pour but de sensibiliser le public au Balbuzard, à sa fragilité et à sa richesse.

En cette veille de la journée mondiale de la biodiversité, je ne peux pas non plus ne pas citer l'action du Museum national d'histoire naturelle, qui vient de lancer une application qui permet

d'explorer la biodiversité française.

Je ne doute pas que vous ayez, les uns et les autres, des smartphones : je ne peux donc que vous engager à télécharger cette application lancée il y a deux jours, qui mobilise les 35 millions de données de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel mises à jour en permanence par le Muséum en partenariat avec de nombreux partenaires nationaux, régionaux et locaux.

« INPN Espèces » est la seule application en France permettant de découvrir l'ensemble des espèces de la faune et de la flore métropolitaines et ultra-marines à travers leurs caractéristiques, leur répartition ou encore leur statut de conservation. Grâce à une entrée facilitée par l'image et une géolocalisation depuis son mobile, chacun peut ainsi en un « clic » mieux connaître la nature autour de soi.

Développer la sensibilisation et la connaissance, pour inviter le public à s'approprier les enjeux liés à la biodiversité en le faisant participer de manière simple et ludique à la reconnaissance des espèces de son territoire, c'est le fruit de cette démarche, qui résonne avec celle que nous fêtons aujourd'hui.

Mesdames et messieurs, il faut agir pour la biodiversité.

Et on n'agit que lorsque l'on a conscience des enjeux, mais aussi des bénéfices que chacune et chacun peut tirer de ces actions. Et la préservation de la biodiversité est une source d'activités, de loisirs, mais aussi de réflexion.

Et c'est précisément sur une dernière réflexion que je veux terminer ce propos. Mesdames et messieurs, tout se tient : je vous disais tout à l'heure que protéger les espèces est une nécessité, pour les services que chacune d'entre elles apporte aux écosystèmes, comme pour les sources d'émerveillement que nous procurent leur observation et qui sont l'une des finalités de cette convention que vous signez aujourd'hui.

Mais les espèces nous parlent. Elles nous renseignent sur l'état de notre planète ; de nos territoires. Leur disparition ou leur retour ne sont pas seulement des conséquences de nos choix, ce sont des messages qu'il nous faut entendre : et le balbuzard est une vigie.

Une vigie qui nous dit la présence de zones humides, dont l'importance pour l'équilibre climatique est si essentielle.

En initiant le public et en le sensibilisant à la protection du Balbuzard, c'est aussi cela que nous protégeons.

Voilà les quelques réflexions que je voulais partager avec vous, en espérant, pour en revenir au début de mon propos, vous avoir convaincu que oui, reconquérir la biodiversité est indispensable, que oui, c'est possible, et que oui, vous en apportez la preuve quand nous nous mobilisons tous autour de cet objectif, nous savons faire !

---

**Contact presse :**

*Eric FALLOURD : 01 40 81 88 60 – 06 34 17 59 75*

---

244, boulevard Saint-Germain – 75007 PARIS

[www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr)  
@ecologiEnergie